

Motion du 23 juin 2025 de Mmes et MM. Lena Rey, Daniel Sormanni, François Baertschi, David Garcia, Sami Gashi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Skender Salihi, Gabriela Sonderegger, Christian Steiner, Didier Lyon, Fabienne Aubry-Conne et Fabienne Beaud: «Pour le maintien temporaire de la crèche La Petite Maisonnée».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la décision unilatérale de la Ville d'imposer une fermeture pour une durée indéterminée à la crèche La Petite Maisonnée, située sur une parcelle de l'Etat à la route de Ferney 143, 1202 Genève;
- que ni les équipes professionnelles ni les enfants accueillis ne rencontrent de difficultés dans les locaux actuels et qu'aucun manque sécuritaire n'est avéré;
- que les travaux de rénovation avancés comme justification du déménagement précipité ne sont ni imminents ni planifiés concrètement, aucun permis de construire n'ayant été délivré à ce jour, et que le rachat du bâtiment par la Ville n'est pas encore finalisé;
- que le cuisinier va continuer à utiliser les locaux et que des occupations provisoires sont envisagées dans ceux-ci, ce qui démontre l'absence de danger immédiat et soulève des questions;
- que la gestion des structures d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève ne doit pas s'effectuer de manière approximative ni hasardeuse, en particulier s'agissant des structures existantes;
- que 86 places de crèche sont en jeu, et que la Ville de Genève ne peut se permettre de chambouler son offre en pleine pénurie, alors que de nombreuses familles sont sur des listes d'attente pour obtenir une place,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de suspendre provisoirement le déménagement prévu de la crèche La Petite Maisonnée, pour permettre à l'équipe éducative et aux enfants de faire leur rentrée dans les locaux actuels dans de bonnes conditions;
- de prendre le temps d'une réflexion pragmatique, concertée et transparente afin de présenter un plan de transition crédible, incluant des scénarios tels qu'un maintien temporaire de la Petite Maisonnée, un transfert progressif une fois la date des travaux connue, et l'ouverture le plus rapidement possible de la nouvelle crèche, avec attribution des places à de nouvelles familles;
- de s'engager à ne pas fermer prématurément des structures d'accueil sans échéancier précis, ni communication transparente ni solutions pérennes garantissant le maintien ou l'extension de l'offre actuelle de places en crèche.